

SOMMAIRE

Les enseignements scolaires à la rentrée 2011 dans l'académie de Montpellier

L'amélioration des résultats scolaires	3
Les effectifs	4
Les emplois	6
Les nouvelles filières de formation à la rentrée 2011	7

Les enseignements scolaires à la rentrée 2011 dans le département de l'Hérault

10

Les priorités d'actions du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et leur traduction dans l'académie de Montpellier

La nouvelle formation des enseignants	13
Le socle commun et le livret de compétences	14
La réforme du lycée	15
La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle	16
Le Schéma académique de développement des langues vivantes	17
Le programme ECLAIR	18
L'internat d'excellence	19
L'ERS	20
Les innovations et les expérimentations pédagogiques	21
Le programme « Cours le matin/sport l'après-midi »	22
Le Numérique dans l'académie	23
Les plateformes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.....	24
La sécurité dans les établissements et la lutte contre le harcèlement scolaire.....	25
La réforme des procédures disciplinaires.....	26
Le nouvel Eduscol	27
La journée nationale du sport scolaire	28
Les élections professionnelles	29

Les enseignements scolaires
à la rentrée 2011
dans l'académie
de Montpellier



L'amélioration des résultats scolaires

✓ Les résultats aux examens

Evolution du taux de réussite au baccalauréat

Séries	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bac général	85,1	86,2	86,1	87,6	87,7	87,7
Bac technologique	77,4	75,0	79,3	80,0	81,9	82,6
Bac professionnel	76,7	78,7	77,0	88,9	88,1	83,9
Académie	81,4	81,5	82,3	85,8	86,2	85,4
France	82,1	83,4	83,5	86,2	85,6	85,6

Evolution du taux de réussite au DNB

Séries	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Académie	78,9	80,0	80,9	81,7	82,3	83,9
France	78,7	81,7	81,8	82,6	83,3	83,3

Evolution du taux de réussite au CAP

Séries	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Académie	77,2	77,7	79,8	80,3	81,0	81,6
France	77,4	79,6	80,5	81,1	81,5	nc

Evolution du taux de réussite au BTS

Séries	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Académie	66,3	66,5	68,4	67,9	69,8	nc
France	65,7	67,2	68,4	67,9	69,8	nc

✓ Les évaluations des acquis des élèves de l'école primaire

Part des élèves ayant des acquis très solides ou de bons acquis en CE1

CE1		2009	2010	2011
Français	Académie	75,0	75,0	78,0
	France	73,0	75,0	79,0
Mathématiques	Académie	77,0	79,0	78,0
	France	75,0	77,0	79,0

Part des élèves ayant des acquis très solides ou de bons acquis en CM2

CM2		2009	2010	2011
Français	Académie	77,0	73,0	74,0
	France	75,0	73,0	74,0
Mathématiques	Académie	68,0	66,0	69,0
	France	65,0	67,0	70,0



Les effectifs

✓ Les effectifs attendus dans le 1^{er} degré de l'enseignement public

Département	Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
Aude	30 818	-	- 1
Gard	64 142	+ 0,7 %	+ 471
Hérault	90 302	+ 0,8 %	+ 709
Lozère	4 594	-1,1%	- 51
Pyrénées-Orientales	38 009	+ 0,2 %	+ 68
Académie	227 865	+ 0,5 %	+ 1 196

✓ Les effectifs attendus dans le 1^{er} degré de l'enseignement privé sous contrat

Département	Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010 /2011	
Aude	2 152	+ 4,3 %	+ 88
Gard	8 224	- 0,7 %	- 54
Hérault	11 342	+ 0,4 %	+ 46
Lozère	2 584	- 0,3 %	- 7
Pyrénées-Orientales	3 834	+ 2,8 %	+ 103
Académie	28 136	+ 0,6 %	+ 176

✓ Les effectifs attendus dans les collèges et dans les lycées publics et privés sous contrat

Collèges publics

Département	Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
Aude	14 734	+ 1,0 %	+ 153
Gard	28 665	+ 1,2 %	+ 337
Hérault	42 734	+ 1,5 %	+ 650
Lozère	2 551	+ 2,4 %	+ 61
Pyrénées-Orientales	18 408	+ 2,8 %	+ 495
Académie	107 092	+ 1,6 %	+1 696

Collèges privés

Département	Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
Aude	1 692	+ 4,6 %	+ 74
Gard	7 160	+ 0,2 %	+ 13
Hérault	8 040	+ 1,8 %	+ 145
Lozère	1 231	+ 0,5 %	+ 6
Pyrénées-Orientales	3 677	+ 3,1 %	+ 111
Académie	21 800	+ 1,6 %	+ 349

Lycées et EREA publics

Département	Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
Aude	10 286	+ 2,4 %	+ 239
Gard	20 123	+ 1,0 %	+ 207
Hérault	32 213	-	- 10
Lozère	1 600	+ 5,5 %	+ 83
Pyrénées-Orientales	12 417	+ 1,0 %	+ 125
Académie	76 639	+ 0,8 %	+ 644

Lycées privés

Département	Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
Aude	1 028	- 6,1 %	- 67
Gard	6 157	- 1,4 %	- 88
Hérault	4 958	+ 0,2 %	+ 11
Lozère	2 018	+ 0,2 %	+ 5
Pyrénées-Orientales	2 663	- 3,7 %	- 103
Académie	16 824	- 1,4 %	- 242

Les emplois

✓ Les emplois du 1^{er} degré public par département et les évolutions à la rentrée 2011

Département	Nombre d'emplois	Variation 2010/2011
Aude	1 689	- 15,5
Gard	3 333,5	- 11
Hérault	4726	- 37
Lozère	4246	- 7
Pyrénées-Orientales	2064	- 27,5
<i>Postes adaptés</i>	29	+ 3
Académie	12 266	- 95

✓ Les emplois d'enseignants des collèges et des lycées publics

Les collèges

Département	Nombre d'emplois (ETP)	Variation 2010/2011
Aude	931	-
Gard	1 848	- 13
Hérault	2 715	- 23
Lozère	185	- 2
Pyrénées- Orientales	1 170	- 3
Académie	6 849	- 41

Les lycées

Dans la mesure où l'offre de formation et la gestion des lycées (LGT) et lycées professionnels (LP) sont de compétence académique, il n'y a pas de répartition départementale des emplois.

	Nombre d'emplois (ETP)	Variation 2010 - 2011
LGT (+Postbac)	4 314	- 43
LP + EREA	2 418	- 24
Académie	6 732	- 67

Les autres emplois du public

Création de 4 emplois de direction : 2 emplois de proviseur adjoint pour les lycées Victor Hugo à Lunel et Alphonse Daudet à Nîmes. 2 emplois de principal adjoint pour les collèges Via Domitia à Manduel et Lucie Aubrac à Béziers. Fermeture de l'emploi de principal adjoint du collège Albert Camus à Perpignan.

Fermeture de 90 ETP d'assistants d'éducation : 17 dans l'Aude, 20 dans le Gard, 24 dans l'Hérault, 7 en Lozère et 22 dans les Pyrénées-Orientales.

Création de 78 emplois d'assistants de scolarisation destinés à l'accompagnement des élèves handicapés.



Les nouvelles filières de formation à la rentrée 2011

Formations professionnelles

Etablissement	Localité	Formations
FRANCOIS ANDREOSSY	CASTELNAUDARY	CAP CONSTRUCTEUR EN BETON ARME BATIMENT
ALBERT EINSTEIN	BAGNOLS SUR CEZE	CAP AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION
FREDERIC MISTRAL	NIMES	CAP CONSTRUCTEUR EN BETON ARME BATIMENT
DHUODA	NIMES	BAC PRO TECHNICIEN DU BATIMENT ASSISTANT ARCHITECT
JEAN MOULIN	BEZIERS	CAP PETITE ENFANCE
CHARLES ALLIES	PEZENAS	CAP COMPOSIT.PLASTIQ.CHAUDRONNE
LEONARD DE VINCI	MONTPELLIER	CAP CONSTRUCTEUR BOIS
THEOPHILE ROUSSEL	SAINT CHELY D APCHER	CAP PETITE ENFANCE
CHARLES RENOUVIER	PRADES	BAC PRO SERVIC.ACCUEIL ASSISTANCE CONSEIL
DEODAT DE SEVERAC	CERET	CAP AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE
DEODAT DE SEVERAC	CERET	BAC PRO EXPLOITATION DES TRANSPORTS

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, au BEP « Carrières sanitaires et sociales » se substitue le baccalauréat professionnel en trois ans « Accompagnement, soins et services à la personne » qui comprend deux options : « à domicile » et « en structure ».

Nouvelle filière STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable)

Etablissements publics	SIN	ITEC	EE	AC
LGT JULES FIL CARCASSONNE	X	X	X	
LP LYC METIERS FRANCOIS ANDREOSSY CASTELN			X	X
LGT DENIS DIDEROT NARBONNE	X	X	X	X
LPO JEAN-BAPTISTE DUMAS ALES	X	X	X	X
LGT DHUODA NIMES	X	X	X	X
LGT ALBERT EINSTEIN BAGNOLS-SUR-CEZE		X	X	X
LPO AUGUSTE LOUBATIERES AGDE			X	X
LGT JEAN MOULIN BEZIERS	X	X	X	X
LPO JOSEPH VALLOT LODEVE			X	X
LPO JEAN MERMOZ MONTPELLIER	X	X	X	X
LGT IRENE ET FREDERIC JOLIOT CURIE SETE	X	X	X	
LPO JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION LATTES	X		X	
LPO VICTOR HUGO LUNEL	X		X	
LGT EMILE PEYTAVIN MENDE		X	X	
LGT PABLO PICASSO PERPIGNAN	X	X	X	X
LPO CHARLES RENOUVIER PRADES	X	X		

SIN : système d'information et numérique
 ITEC : innovation technologique et éco-conception
 EE : énergies et environnement
 AC : architecture et construction
 LPO : lycée polyvalent

ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT	AC	EE	ITEC	SIN
LEGT. privé La Salle ALES	◆	◆	◆	◆
LEGT. privé E. d'Alzon NIMES	◆	◆		
LEGT. privé Sacré Coeur BEZIERS		◆		◆
LEGT. privé St Joseph Pierre Rouge MONTFERRIER				◆
LEGT. privé Sainte Louise de Marillac PERPIGNAN	◆	◆	◆	◆

Autres formations technologiques

Etablissement	Localité	Formation
DOCTEUR LACROIX	NARBONNE	STL BIOTECHNOLOGIES
ALBERT CAMUS	NIMES	STL BIOTECHNOLOGIES
ERNEST HEMINGWAY	NIMES	STD2A
PAUL VALERY	SETE	STL PCL
HOTEL RESTO LEON BLUM	PERPIGNAN	BAC TECHNO HOTELLERIE

Brevets de techniciens supérieurs

Etablissement	Localité	Formations
LGT DHUODA	NIMES	BTS ELECTROTECHNIQUE
LGT DHUODA	NIMES	BTS ENVELOPPE DU BATIMENT
LGT DHUODA	NIMES	BTS TRAVAUX PUBLICS
DE GAULLE-ANTHONIOZ	MILHAUD	BTS SERVICE & PREST. SANIT. & SOCIAL

Classes préparatoires aux grandes écoles

Etablissement	Localité	Formations	Observations
Université Montpellier II et Lycée MERMOZ	MONTPELLIER	CPGE SCIENTIFIQUE (post L1)	CURSUS COMPLET EN MILIEU UNIVERSITAIRE
Université Montpellier III et Lycée Jules GUESDE	MONTPELLIER	CPGE LETTRES	EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE MONTPELLIER III

Les enseignements scolaires
à la rentrée 2011
dans le département
de l'Hérault



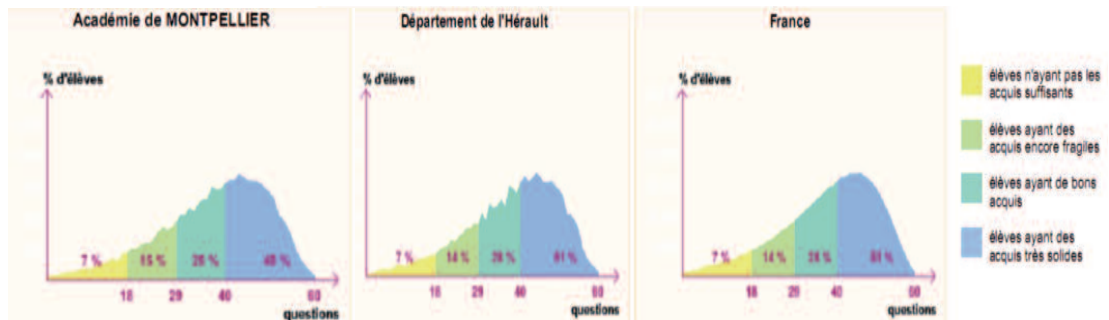
Les enseignements scolaires à la rentrée 2011 dans le département de l'Hérault

✓ Les résultats des élèves

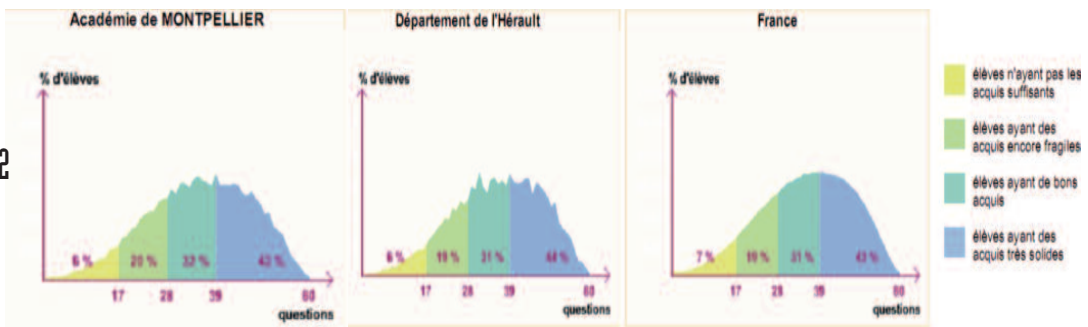
- Les évaluations CE1 et CM2 sont très proches des courbes nationales.
- Les résultats à l'écrit du DNB sont en progrès en 2011.
- Les résultats aux examens terminaux sont proches des courbes de l'académie dont les performances longtemps inférieures au national progressent, mais avec un taux d'accès par génération insuffisant.

Evaluation CE1/ CM2 - Français - 2011

CE1

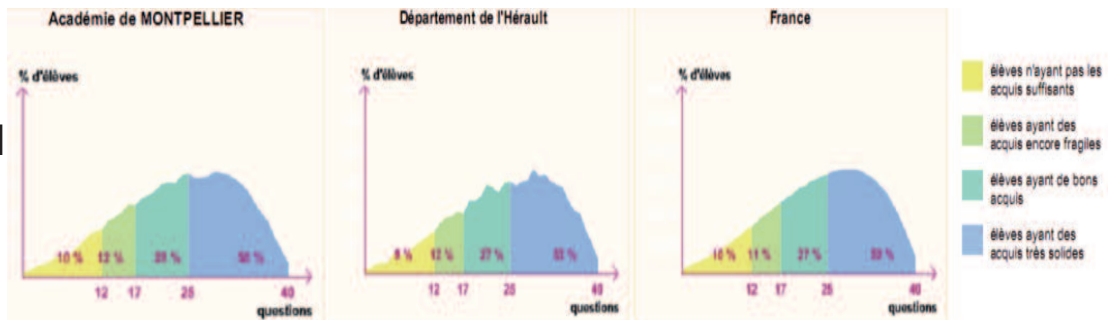


CM2

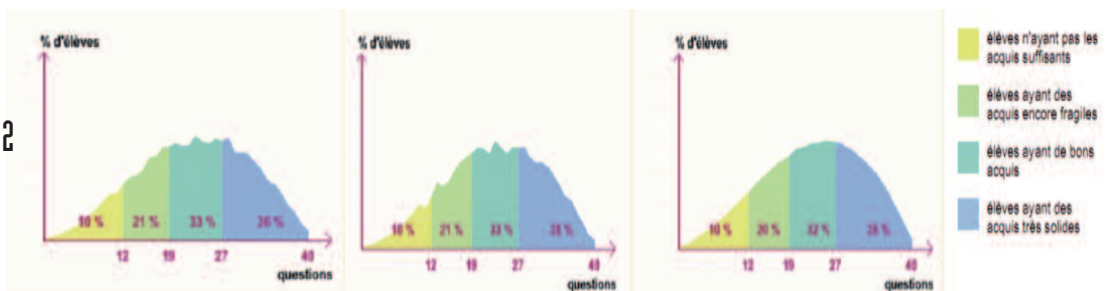


Evaluation CE1/ CM2 - Mathématiques - 2010

CE1



CM2



DNB

DNB	Académie	Hérault	France
2011	83,9	84,6	83,3
2010	82,3	82	83,3
2009	81,7	80,8	82,7

Baccalauréats

Bac Général	Académie	Hérault	France
2011	87,7	87,7	88,2
2010	87,5	87	87,2
2009	87,6	88,2	88,9

Bac Pro	Académie	Hérault	France
2011	83,9	84	83,6
2010	86,7	85,7	85,7
2009	88,9	86,9	87,3

Bac Techno	Académie	Hérault	France
2011	82,6	83,7	82,3
2010	82,2	80,3	82
2009	80,4	80,5	80

Tout bac	Académie	Hérault	France
2011	85,4	85,8	85,6
2010	85,9	85,1	85,4
2009	85,8	86	86,2

Examens professionnels

CAP	Académie	Hérault	France
2011	81,6	82,5	
2010	80,5	80,3	81,5
2009	80,3	79	81,1

BEP	Académie	Hérault	France
2011	74,8	75,3	
2010	75,3	75,4	76
2009	75	75,3	74,8

BTS	Académie	Hérault	France
2010	68,4	65,5	68,4
2009	67,9	65	67,9

✓ Les effectifs

- Dans le 1^{er} degré de l'enseignement public

L'augmentation des effectifs est exclusivement due à l'école maternelle (+ 891 élèves) ce qui est nouveau pour le département de l'Hérault.

Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
90 302	+ 0,8 %	+ 709

- Dans le 1^{er} degré de l'enseignement privé sous contrat

Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
11 342	+ 0,4 %	+ 46

- Dans les collèges de l'enseignement public

L'augmentation des effectifs est la plus importante en 6^{ème} (+ 564 élèves).

Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
42 854	+ 1,5 %	+ 650

- Dans les collèges de l'enseignement privé sous contrat

Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011	
8 040	+ 1,8 %	+ 145

✓ Les emplois

- Les emplois dans le 1^{er} degré public

Nombre d'emplois	Variation 2010/2011
4 726	- 37

- Les emplois dans les collèges

Effectifs Rentrée 2011	Variation 2010/2011
2 715	- 23

Les priorités d'action
du Ministère
de l'Education nationale,
de la Jeunesse et
de la Vie associative
et leur traduction dans
l'académie de Montpellier

La nouvelle formation des enseignants

Les professeurs-stagiaires, lauréats des concours de recrutement 2010 (CRPE, CAPES, CAPET, CAPEPS, AGREGATION*) et les conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires, sont accueillis à la rentrée 2011 selon des modalités nouvelles qui prennent en compte les expériences de l'année scolaire écoulée. Les stagiaires reçoivent une formation professionnelle qui associe pratique et réflexion sur la pratique.

✓ Dans le 1^{er} degré

Les IA-DSDEN accueillent les professeurs-stagiaires dans chaque département.

Les professeurs-stagiaires reçoivent une formation initiale (observation, pratique accompagnée, session de formation pédagogique) auprès de tuteurs, de maîtres-formateurs et avec l'appui de l'IUFM. Dans une seconde phase, ils prennent la responsabilité de classes et construisent par la pratique les compétences professionnelles, toujours avec l'aide et les conseils de maîtres formateurs et tuteurs.

✓ Dans le 2nd degré

A la rentrée 2011, la formation des enseignants stagiaires évolue :

- **période 1 du 29 août au 2 septembre**

Une semaine d'accueil et de formation préparatoire à la responsabilité à l'UM2 et en établissement.

- **période 2 du 5 au 24 septembre**

Trois semaines d'exercice de la responsabilité en établissement assistée par le tuteur :

- expérience de la responsabilité et découverte de l'EPL.

- **période 3 du 26 septembre au 22 octobre**

Trois semaines de formation en établissement et en regroupements :

- pratique accompagnée et parcours en établissement,
- connaissance de l'établissement,
- formation disciplinaire : mettre en oeuvre et concevoir des séances, une progression, une évaluation ; intégrer les programmes et le socle commun de connaissances et de compétences,
- tenue de classe : apprendre à prévenir et à gérer les crises,
- sensibilisation à la grande pauvreté.

Une semaine de tuilage formatif (le professeur stagiaire et son remplaçant se passent le relais).

- **période 4 du 3 novembre à la fin de l'année scolaire**

A partir de la Toussaint, exercice de la responsabilité en établissement : 12 jeudis de regroupements en formation et 4 jours de rattachement à des formations du PAF.

*CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de second degré
CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

Pour plus d'informations :

www.ac-montpellier.fr/sections/personnels/nouveaux-arrivants/accueil-fonctionnaires

Le socle commun et le livret de compétences

Le socle commun de connaissances et de compétences présente 7 compétences que tout élève doit maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. C'est un ensemble de savoirs fondamentaux mesurés à 3 étapes de la scolarité (« paliers » du CE1, du CM2 et de la classe de 3^{ème}).

Le Livret Personnel de Compétences (LPC) est l'outil permettant d'attester l'acquisition des compétences du socle commun, de suivre individuellement l'élève, palier par palier, et d'adapter les formes d'accompagnement pour la réussite. Le livret est présenté aux familles lors des réunions d'information de début d'année. A la fin de l'école primaire, puis du collège, une copie du livret est remise aux parents.

✓ La déclinaison académique : perspectives et projet d'action 2011-2012

- Mise en place d'un **programme de pilotage** pour la mise en œuvre du socle commun
 - Intégration de l'objectif « socle commun » dans le programme de travail académique des corps d'inspection
 - Constitution d'une équipe de formateurs académiques spécialisés pour accompagner l'apprentissage par compétences, l'évaluation et la validation
 - Organisation de visites conjointes par les inspecteurs du 1^{er} degré et du 2nd degré
 - Mise en place de missions académiques suivies par les IA DSDEN : « évaluation et validation des compétences du socle dans le 1^{er} et dans le 2nd degré » et « prise en compte de la diversité des élèves »
 - Mise à disposition de l'outil centralisé « LPC » pour tous les collèges de l'académie, publics et privés sous contrat
- Poursuite de l'**information diffusée auprès des établissements et des équipes éducatives**
 - Diffusion dans tous les collèges de l'académie de la réflexion des corps d'inspection sur le palier 3 (maîtrise des 7 compétences en fin de 3^{ème})
 - Intégration systématique de la dimension « socle commun » dans les différents conseils (conseils des maîtres, conseils d'enseignement, conseils pédagogiques ...)
- Poursuite et amplification des **dispositifs de formation** des personnels
 - Formations d'initiative locale des équipes éducatives (école, collège, collège et écoles de rattachement, circonscription ou bassin)
 - Formations à candidature individuelle des professeurs
 - Formation des personnels d'encadrement

✓ Les résultats académiques

Niveau d'acquisition de compétences du socle à la fin du palier 2

(Statistiques académiques sur un échantillon de 11 306 élèves)

Compétence 1 : maîtrise de la langue française : 87,3 %

Compétence 2 : pratique d'une langue vivante étrangère : 77,22 %

Compétence 3 : mathématiques : 88,7 %

Compétence 4 : B2i : 88,12 %

Validation des compétences du socle et résultats au DNB au palier 3

Au 17 juin 2011, 94 % des collèges publics utilisent l'application informatique LPC pour valider les compétences du socle (189 collèges sur 202).

L'académie présente un taux de réussite de 83.90% (+ 1,6 % par rapport à 2010). Sur les 25 112 candidats admis (836 de plus qu'en 2010) :

- 970 candidats refusés ont été rachetés grâce au socle,

- 142 candidats ont été admis par décision du jury de délibération (sur 279 dossiers étudiés).

Il est important de rappeler qu'à compter de la session 2011, la validation du socle commun de connaissances et de compétences est devenue obligatoire.

Cette nouvelle condition d'obtention du DNB a été prise en compte par le jury académique qui s'est notamment appuyé sur les attestations de maîtrise de connaissances et de compétences du palier 3 (LPC) pour délibérer sur les dossiers des candidats situés dans les différentes fourchettes.

Pour plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>

La réforme du lycée

Après la rénovation de la voie professionnelle (Baccalauréat en trois ans) généralisée à la rentrée 2009 et la mise en place de la nouvelle classe de seconde au lycée général et technologique à la rentrée 2010, **c'est la classe de première qui évolue à la rentrée 2011.**

Cette réforme permet au lycéen de choisir progressivement le domaine d'études dans lequel il poursuivra, après le Baccalauréat, sa formation dans l'enseignement supérieur.

✓ Mieux orienter

En classe de 2^{nde}, **l'académie de Montpellier propose dans tous les lycées un large éventail d'enseignements d'exploration pour permettre à tous les lycéens**, quel que soit l'établissement dans lequel ils sont inscrits, **de choisir en toute connaissance de cause vers quelle classe de première ils souhaitent poursuivre leurs études :**

- 1^{ères} générales ES, L, S ;
- 1^{ères} technologiques STG (sciences et technologies de la gestion), STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire), ST2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués), ST2S (sciences et technologies de la santé et du social).

Dans toutes les séries de première, l'équilibre a été recherché entre enseignements communs et enseignements spécialisés. **Les enseignements communs** (60% au moins du total de l'horaire en première générale, 50% au moins en première technologique) **donnent à tous les élèves une culture générale indispensable à la compréhension du monde moderne.** L'organisation de la classe de 1^{ère} STG sera modifiée en ce sens.

Les enseignements spécifiques à chaque série permettent aux élèves d'entrer progressivement dans la spécialisation en vue des études supérieures. Dans les séries technologiques STI2D et STL, les enseignements de spécialité transversaux (7h en STI2D et 6h en STL) assurent une formation polyvalente qui permet aux élèves de bien se préparer à la diversité des études supérieures.

✓ Mieux accompagner

En première comme en seconde, **l'accompagnement personnalisé** (72h annuelles) permet, dans un cadre interdisciplinaire, d'apporter un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés, une aide à l'orientation et une aide méthodologique.

En première comme en seconde, des **stages de remise à niveau** seront organisés pour les élèves qui ont changé, ou qui souhaitent changer d'orientation.

Les **stages passerelles** offrent la possibilité aux lycéens qui souhaitent changer d'orientation, notamment en première, de préparer ce changement en cours ou en fin d'année.

✓ Mieux s'adapter à son époque

Le renforcement de l'apprentissage et de la pratique des langues vivantes : les programmes prévoient la généralisation de l'organisation des apprentissages en groupes de compétences et le développement de l'enseignement des disciplines générales, technologiques et professionnelles en langue étrangère.

Le développement de l'éducation artistique et l'accès à la culture : pour ancrer l'éducation artistique et culturelle dans les projets des établissements, outre le volet culturel qui définit les nombreuses actions artistiques et culturelles menées avec l'appui des partenaires (DRAC, collectivités territoriales), un « référent culture » est institué dans chaque lycée.

Dans tous les lycées, **l'engagement et l'esprit d'initiative des élèves** est valorisé. La création des Maisons des lycéens doit permettre aux élèves de mieux exercer leurs responsabilités.

Pour plus d'informations : www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie



La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle

✓ Les objectifs de la réforme

- **augmenter le niveau de qualification** et le nombre de bacheliers professionnels : un niveau de qualification plus élevé et mieux adapté à l'évolution du monde économique rendra plus facile l'insertion de bacheliers professionnels plus nombreux (**environ 4 500 à la session de juin 2011 contre moins de 2 000 en juin 2010**) dans la vie active ;
- **réduire le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans diplôme** grâce à l'accompagnement personnalisé (2h30 par élève et par semaine) et à l'appui de la MGI (Mission Générale d'Insertion) ;
- **faciliter la poursuite d'études supérieures** : la proportion de titulaires du Baccalauréat professionnel admis en classe de BTS s'est accrue de 20 % à la rentrée 2010. Ce chiffre tendra à augmenter à partir de 2013 grâce à des cohortes de bacheliers professionnels de plus en plus nombreuses.

✓ A la rentrée 2011

La rénovation sera pratiquement achevée avec la mise en place du nouveau Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne. Ce nouveau baccalauréat concerne plus de 1200 élèves dans l'académie et compte deux options : « à domicile » et « en structure ». Il se substitue au BEP Carrières Sanitaires et Sociales.

17 000 lycéens professionnels de l'académie vont bénéficier des nouveaux programmes d'enseignement général, de la certification intermédiaire via un CAP ou un BEP et surtout d'un accompagnement personnalisé installé avec l'appui des corps d'inspection.

Les passerelles entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle et inversement, auront bénéficié à plus de 300 élèves.

Par ailleurs la voie professionnelle, à l'image des métiers et des qualifications sur lesquels elle s'appuie, continue à voir ses contenus et formations actualisés. Le BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) rénové, qui concerne 450 étudiants, remplace les deux options du BTS informatique de gestion.

Enfin à la rentrée 2012, le nouveau Baccalauréat professionnel Services administratifs remplacera les baccalauréats professionnels Comptabilité et Secrétariat au bénéfice de 6 000 élèves.

Pour plus d'informations :
www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie



Le Schéma académique de développement des langues vivantes

L'année scolaire 2011-2012 est marquée par l'extension des formations internationales et des cursus linguistiques d'excellence.

✓ Les cursus linguistiques d'excellence [CLE]

1^{er} degré

En 2010-2011, les cursus bilangues, qui permettent aux élèves d'apprendre une 1^{ère} langue dès le CP et une 2^{ème} langue à partir du CM1, étaient proposés dans 88 écoles. A la rentrée 2011, 200 écoles en bénéficieront.

2nd degré

A la rentrée 2011, des cursus linguistiques d'excellence (apprentissage conjoint de deux langues en 6^{ème} et 5^{ème} et renforcement linguistique, si possible sous forme d'enseignement d'une discipline en langue étrangère dans au moins une des deux langues, à partir de la 4^{ème}) seront proposés dans plus de 120 collèges. Cela représente 201 cursus : 97 cursus allemand/anglais, 3 cursus arabe/anglais, 2 cursus chinois/anglais, 95 cursus espagnol/anglais, 3 cursus italien/anglais et 1 cursus russe/anglais, avec chaque fois possibilité de renforcement dans une de ces langues au moins en 4^{ème}.

Au lycée (LEGT et LP), ces cursus sont poursuivis sous forme de sections européennes : 43 LEGT et 31 LP proposent des sections européennes.

✓ Les formations internationales

Il existe dans notre académie plusieurs formations de type international :

- celles qui conduisent au Baccalauréat français avec option internationale (OIB) américain, arabe, chinois et espagnol ;
- celles qui conduisent à un double diplôme : le Baccalauréat et son équivalent allemand, espagnol ou italien, selon la langue de la section.

Les nouvelles formations internationales à la rentrée 2011

- Ecole élémentaire Sibelius-Pottier, Montpellier, section internationale « anglo-américain »
- Collège Louis Germain, St Jean-de-Vedas, section internationale arabe
- Collège Arthur Rimbaud, Montpellier, section européenne et de langue orientale arabe
- Lycée Jules Guesde, Montpellier, section européenne et de langue orientale arabe
- Ecole Rabelais, Ecole Sun Yat Sen et Ecole Dante Alighieri, Montpellier, section internationale chinois
- Collège Rabelais et Collège Fontcarrade, Montpellier, section internationale chinois
- Lycée Jules Guesde, Montpellier, section européenne et de langue orientale/chinois
- Lycée Jules Guesde, Montpellier et Lycée Arago, Perpignan, section Bachibac (espagnol)

✓ Le Label d'excellence ETOILE

Le schéma académique a mis en place un label destiné à reconnaître les efforts consentis en matière de langues vivantes par les écoles et établissements du 2nd degré (carte des formations en langues vivantes, ouverture à l'international...).

7 écoles, 23 collèges et 22 lycées (LEGT et/ou LP) ont déjà obtenu ce label.

✓ Formation linguistique

Plus de 120 enseignants ont suivi en 2010-2011 une formation de mise à niveau linguistique pour enseigner une langue étrangère à l'école ou enseigner leur discipline en langue étrangère dans les collèges et les lycées. Cette formation, qui permet de constituer un vivier de ressources indispensables au développement du schéma académique, sera reconduite à la rentrée.

Pour plus d'informations : <http://www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie/formations>
http://www.ac-montpellier.fr/sections/outils-communication/schema-academique1627/downloadFile/file/schema_academique_developpement_lv.pdf



Le programme ECLAIR

✓ Les principes

Le programme ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) concerne les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence. Expérimenté dans 105 établissements à la rentrée scolaire 2010, il est étendu à de nombreux établissements de l'éducation prioritaire, notamment les réseaux RAR. Cette extension concerne 325 établissements à la rentrée 2011.

Pour réduire les écarts de réussite entre les élèves issus de milieux défavorisés et les autres, le programme ECLAIR vise à développer en priorité les innovations majeures du système éducatif dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire et des ressources humaines, grâce notamment à :

- la création d'une école du socle commun privilégiant la continuité école-collège ;
- un large recours à l'expérimentation pédagogique (article 34 de **la loi d'orientation du 23 avril 2005**) ;
- la personnalisation des parcours d'apprentissage ;
- le renforcement des liens entre pédagogie et vie scolaire ;
- la personnalisation de la gestion des ressources humaines ;

✓ Dans l'académie de Montpellier

Le programme ECLAIR a été expérimenté au cours de l'année 2010-2011 dans 9 établissements, 7 collèges (5 d'entre eux étaient précédemment en réseau ambition réussite et 2 en réseau de réussite scolaire) et 2 lycées professionnels :

Collège Condorcet Nîmes, Collège Diderot Nîmes, Collège Romain Rolland Nîmes, LP Gaston Darboux Nîmes, Collège Katia et Maurice Krafft Béziers, Collège Las Cazes Montpellier, Collège les Escholiers de la Mosson Montpellier, Collège Madame De Sévigné Perpignan, LP Alfred Sauvy Villelongue-dels-Monts.

Chacun de ces établissements a élaboré en janvier un projet, dans lequel la liaison école-collège-lycée est un levier d'action fort. Trois thèmes prioritaires se dégagent des projets remis aux autorités académiques :

- développer la motivation des élèves ;
- améliorer les acquis fondamentaux ;
- faire des parents de véritables partenaires.

✓ L'extension du programme

Trois établissements intègrent le programme ECLAIR à la rentrée 2011 :

Collège Elsa Triolet Beaucaire, Collège Les Garrigues Montpellier, Collège Joseph Sébastien Pons Perpignan.

Dans la poursuite de la politique des réseaux de l'éducation prioritaire (RAR et RRS), le programme ECLAIR s'étend à la rentrée 2011 aux écoles des secteurs des collèges. Il s'installe dans trois nouveaux secteurs portant à 12 le nombre de territoires concernés, répartis dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales (10 réseaux écoles-collèges et 2 lycées professionnels). **La totalité des RAR de l'académie est intégrée au programme ECLAIR.**

Chaque réseau a élaboré un projet pédagogique et éducatif cohérent entre le 1^{er} et le 2nd degré, il sera en outre fortement encouragé à mettre en place l'enseignement intégré des sciences et de la technologie au collège et à faire de l'ENT académique un véritable outil de travail au service de la réussite des élèves.

Un contrat d'objectifs sera signé entre les autorités académiques et les réseaux d'ici la fin de l'année 2011, intégrant des indicateurs chiffrés permettant d'apprécier les progrès réalisés en ce qui concerne la réussite des élèves qui leur sont confiés. Les réseaux ECLAIR reçoivent des moyens en postes, heures et crédits supérieurs à ceux attribués aux autres écoles et établissements.

Pour plus d'informations :
<http://www.education.gouv.fr/cid52765/le-programme-clair-pour-les-colleges-et-lycees.html>

L'internat d'excellence

✓ Un projet pédagogique innovant

L'objectif de l'internat d'excellence est d'offrir à des élèves méritants, issus pour une majorité d'entre eux des quartiers de la politique de la ville, la possibilité d'exprimer leur potentiel de réussite scolaire : réussir leurs études secondaires, accéder aux études supérieures et faire l'apprentissage de la responsabilité personnelle et de la citoyenneté grâce à un accompagnement pédagogique renforcé.

Dans ce but, la pratique régulière des langues vivantes (tous les élèves apprennent deux langues vivantes dès le CM2), l'utilisation des outils et des solutions numériques et l'organisation d'activités culturelles et sportives originales sont au cœur du projet pédagogique.

Dans toutes les activités scolaires et éducatives pratiquées à l'internat d'excellence, l'éducation à la santé, au goût, au respect de l'autre, à l'expression orale, à l'organisation sociale, à la lecture critique, ont pour objectif de permettre à chaque élève de se développer de façon harmonieuse, de connaître le fonctionnement de la société et d'être capable de définir son projet personnel et de prendre ses responsabilités.

L'action pédagogique s'appuie sur une évaluation positive. A la suite de temps d'assimilation, les élèves passent leurs évaluations lorsqu'ils sont prêts. Ils ont donc la responsabilité de se préparer, accompagnés par les équipes de l'établissement, pour réussir les tests organisés autour de connaissances et de compétences. Une difficulté ciblée lors d'une première évaluation peut être retravaillée et l'évaluation passée à nouveau pour valider l'ensemble des réussites.

✓ L'internat d'excellence et les établissements ECLAIR

Les liens entre l'internat d'excellence et les établissements ECLAIR, notamment sur le plan des échanges de pratiques et de formation, sont appelés à se développer. Un premier séminaire commun a eu lieu le 25 mai 2011 et a permis de jeter les bases de cette coopération.

✓ A la rentrée 2011

- **285 élèves internes du CM2 à la classe de première seront accueillis grâce aux travaux de réhabilitation et d'extension des locaux entrepris cette année,**
- 32 enseignants recrutés, dont 1 professeur des écoles,
- 3 CPE, une documentaliste et 20 AED complètent le dispositif global, d'encadrement des élèves,
- **l'internat d'excellence de Montpellier ouvrira ses portes à partir du 4 septembre 2011 au soir,**
- un nouveau restaurant scolaire sera opérationnel début janvier.

La restructuration progressive des locaux d'enseignement offrira également de nouveaux outils aux élèves et aux professeurs :

- de nouvelles salles de sciences, d'arts plastiques, d'informatique, salles de classe, bureaux, amphithéâtre, salles de réunion, espaces de récréation,
- dans les mois qui suivent la rentrée, des salles de technologie, espaces multimédia, CDI, équipement numérique, pour favoriser le travail individualisé.

Une semaine d'intégration sera l'occasion de souder le groupe et de poser les bases du travail de l'année. Des partenariats sont en préparation dans les domaines scientifiques et culturels pour étoffer les possibilités offertes aux élèves.

L'année 2011-2012 sera une année charnière qui verra l'établissement se restructurer complètement pour accueillir à la rentrée 2012 plus de 500 élèves, du CM2 au baccalauréat.

Pour plus d'informations : www.epidem.fr



L'Établissement de Réinsertion Scolaire (ERS)

✓ Les Établissements de Réinsertion Scolaire

Ces ERS, destinés à accueillir des élèves du 2nd degré qui présentent de graves problèmes de comportement et sont en échec scolaire, ont pour objectif de donner à ces adolescents une « deuxième chance ».

Agés de 13 à 16 ans, placés en internat avec l'accord de leur famille, ils sont encadrés par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, et par des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le projet pédagogique et éducatif s'inscrit dans le cadre des contenus de formation du collège, auxquels il apporte les aménagements utiles : l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, l'appropriation des règles du vivre ensemble, l'estime de soi et des autres, la définition d'un projet de formation.

✓ L'ERS du Collège Trenzé à Vialas

Dans l'académie de Montpellier **un établissement de réinsertion scolaire a été créé à la rentrée 2010 au sein du Collège de Trenzé à Vialas** en Lozère. Il accueille 14 élèves à la rentrée 2011 (10 garçons et 4 filles), sur un effectif total de 70 élèves.

L'encadrement

Le responsable coordonnateur de l'ERS est le principal du collège qui intègre le dispositif dans le projet d'établissement et d'internat, et assure un suivi spécifique des élèves avec l'équipe pédagogique et éducative composée de :

- 12 enseignants
- 1 CPE
- 6 assistants d'éducation (pour l'établissement et pour la surveillance de l'internat)
- 1 coordinatrice d'internat
- 1 moniteur éducateur
- 2 psychologues intervenant respectivement un jour par semaine

Cette équipe sera complétée de personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), et de volontaires du service civique. Elle bénéficie des aides allouées par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) de la Lozère dans le cadre des places labellisées Internat de Réussite Éducative.

Les atouts du projet éducatif de l'ERS

- un projet d'internat articulant le soutien et l'accompagnement pédagogiques avec la réappropriation des règles de la vie commune. **Le but est de redonner à ces élèves le goût des études et de les aider à construire un projet d'orientation mûrement réfléchi,**
- une association sportive,
- un partenariat avec la gendarmerie du Pont de Montvert basé sur la relation de proximité,
- une situation géographique propice à des activités de pleine nature,
- l'individualisation des emplois du temps.

Pour plus d'informations :

<http://www.education.gouv.fr/cid52718/les-etablissements-reinsertion-scolaire-ers.html>

➔ Les innovations et les expérimentations pédagogiques

✓ La CARDIE

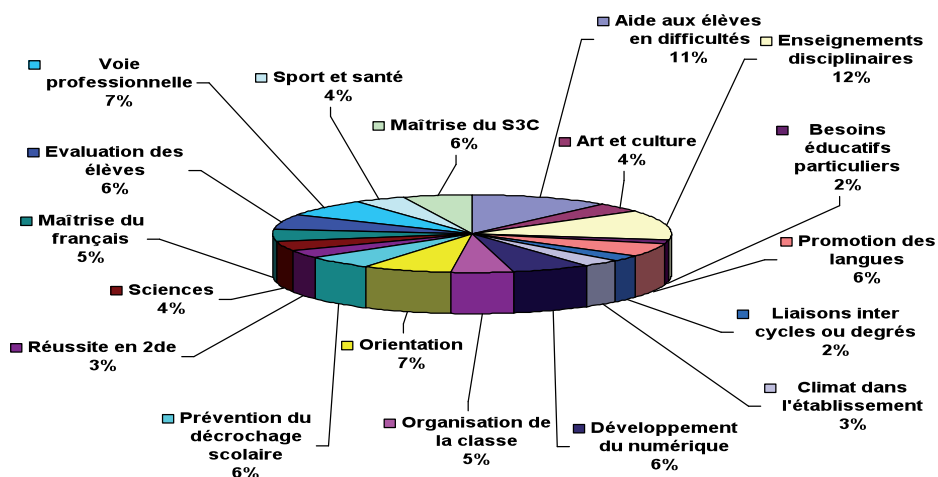
La Cellule Académique Recherche-Développement à l'Innovation et à l'Expérimentation (CARDIE) a été créée pour valoriser les actions pédagogiques innovantes. Des accompagnateurs aident les équipes à l'analyse et à la rédaction des projets. Ceux-ci sont diffusés sur les différents canaux de l'Education nationale (Ministère, Eduscol...).

La cellule apporte également son aide à la mise en place des expérimentations d'impulsion nationale (Expérimentation d'Enseignement Intégré de science et technologie, mallette des parents...) ou académique (Informatique et Sciences du Numérique) et organise le suivi et le bilan des expérimentations en liaison avec le département Recherche Développement à l'Innovation et à l'Expérimentation du ministère.

✓ Les thématiques

En 2010-2011, la répartition par thème des actions fait apparaître une primauté accordée à la prévention du décrochage scolaire, à l'interdisciplinarité, à l'aide aux élèves en difficulté ainsi qu'à l'orientation active.

Thématiques recouvertes par les expérimentations



✓ Les actions prévues en 2011-2012

59 projets innovants et expérimentaux seront accompagnés par la CARDIE tout particulièrement dans les réseaux ECLAIR et l'internat d'excellence.

- Aude : 7 projets
- Gard : 17 projets
- Hérault : 12 projets
- Lozère : 2 projets
- Pyrénées-Orientales : 21 projets

Les équipes de collèges sont les plus inventives dans des innovations et expérimentations d'impulsion locale. Cette année la réforme des lycées conduit à un développement d'innovations pédagogiques dans ces établissements et plus particulièrement en lycée professionnel (travail sur la motivation et l'estime de soi pour œuvrer contre le décrochage scolaire).

Pour plus d'informations : www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie/innovations



Le programme « cours le matin, sport l'après-midi »

124 établissements scolaires - 83 collèges et 41 lycées - ont été retenus pour participer à l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi », lancée le 25 mai 2010 par Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, à l'occasion des premières rencontres du sport scolaire.

Dans chaque établissement, plusieurs classes bénéficient d'un nouvel emploi du temps, offrant d'importantes plages de pratique physique et sportive l'après-midi. Des activités artistiques et culturelles peuvent aussi être proposées aux élèves.

✓ L'expérimentation doit permettre :

- un aménagement du temps scolaire pour la réussite des élèves ;
- une adaptation de la politique de santé aux besoins des élèves ;
- une valorisation des acquis des élèves.

L'expérimentation est lancée pour une durée de trois ans et fait l'objet d'une évaluation annuelle. Chaque établissement reçoit une dotation annuelle de 5 000 € pendant ces 3 années.

✓ Dans l'académie, 4 établissements ont été retenus :

- Collège Marcel Pagnol, Montpellier
- Collège Victor Hugo, Narbonne
- Lycée général et technologique Jean Mermoz, Montpellier
- Lycée professionnel Charles Renouvier, Prades

A la rentrée 2011-2012 un nouvel établissement rejoint l'expérimentation : le collège des Escholiers de la Mosson à Montpellier.

✓ Les activités proposées aux élèves

En lien avec les collectivités territoriales, de nombreuses activités sportives ont été pratiquées par les élèves : équitation, taekwondo, judo, tir à l'arc, spéléologie, canoë, natation, auxquelles se sont ajoutées des activités culturelles telles que théâtre, danse, chant choral...

✓ Un premier bilan très positif

Les évaluations font apparaître un impact positif sur la santé des élèves, la satisfaction des parents et des enseignants qui constatent l'amélioration de l'ambiance de classe.

Les élèves se montrent plus disponibles en classe, améliorent leur alimentation et disent se rendre à l'école plus volontiers, ce que confirment les parents.

L'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » semble avoir pris ses marques sans confusion avec les cours d'enseignement de l'EPS obligatoire. La pratique sportive de l'après-midi apparaît d'un ordre plus récréatif avec son côté détente et découverte d'activités nouvelles. Les élèves ont rapidement su faire la différence, ne serait-ce qu'avec le changement de personnels d'encadrement.

Pour plus d'informations :

<http://www.education.gouv.fr/cid54238/experimentation-cours-le-matin-sport-l-apres-midi.html>



Le Numérique dans l'académie

La généralisation des Environnements Numériques de Travail (ENT) premier et second degrés, l'opération partenariale LoRdi en lien avec le Conseil régional, le développement et la promotion des ressources favorisent la personnalisation des parcours d'apprentissage, et leur enrichissement.

✓ Etat des lieux

Le plan Ecole Numérique Rurale s'est achevé cette année et a permis d'accompagner 297 écoles pour un montant total de 3 577 401€.

Mise en œuvre de l'ENT 1^{er} et 2nd degrés

- L'ENT premier degré

concerne 16 432 comptes ouverts, 517 classes, 116 écoles et 102 villes.

- L'ENT second degré

concerne tous les lycées et la moitié des collèges (soit 188 établissements et 438 428 comptes ouverts). A la rentrée 2011, les collèges qui en feront la demande, les lycées privés sous contrat d'association, les lycées agricoles et lycées de la mer pourront être accueillis s'ils le souhaitent.

Ce sont au total 800 000 usagers qui ont rendez-vous dans l'ENT académique.

- Les contenus

De très nombreuses ressources à destination des élèves, des parents, des enseignants et des chefs d'établissement : un module de soutien scolaire (Paraschool), une plateforme d'apprentissage des langues, un cahier de textes numérique, un webclasseur pour la découverte des métiers, des ressources documentaires BCDIweb, etc.

Initiée par le Conseil régional, l'Opération **LoRdi** met un ordinateur portable à la disposition de tous les lycéens de seconde. A la rentrée 2011, 32 000 portables seront ainsi distribués, qui permettront aux élèves de se connecter à l'ENT.

✓ A la rentrée 2011 :

- de nouveaux outils d'accompagnement mis à disposition des utilisateurs de l'ENT : enseignants, élèves, équipes de direction ;
- un Vade-mecum en ligne (<http://vademecum-ent.ac-montpellier.fr>)
- des formations :
 - formation des établissements et équipes, notamment les chefs d'établissement, les professeurs principaux ayant en charge les classes de seconde ;
 - formation individuelle ;
 - formation des fonctionnaires stagiaires ;
 - visioconférence : l'académie s'est dotée d'un pôle de compétence autour de la visioconférence (apprentissage des langues, formation, information, réseaux d'établissements et fonctionnement des services). 2500 visio conférences ont été organisées.
- un réseau académique de pilotage d'appui, de conseil et d'accompagnement ;
- des ressources nationales et académiques élargies ;
- des réunions LoRdi/ENT avec les chefs d'établissement et les professeurs principaux de 2nde, organisées en partenariat avec le conseil régional pour développer l'usage du numérique et l'appropriation de LoRdi :
 - jeudi 6 octobre à Carcassonne
 - vendredi 7 octobre à Perpignan
 - mardi 11 octobre à Nîmes
 - vendredi 14 octobre à Montpellier

Pour plus d'informations : www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie/tice



Les plateformes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

La circulaire académique du 17 février 2011 mobilise tous les acteurs éducatifs autour de la lutte contre le décrochage scolaire. Ce texte introduit la mise en place dans chaque établissement d'un Groupe d'Aide à la Réussite de tous les Elèves (le GARDE) et un point périodique entre les services académiques et les équipes de direction des lycées.

✓ Les différents dispositifs mis en oeuvre

Les actions de la Mission Générale d'Insertion (MGI) à la rentrée 2011

- Actions de Préparation à la Qualification Renforcés (APQR) par un psychologue et un mentor éducatif.
- Préparations à l'accès aux diplômes en alternance lourde.
- Cycles relais pour les décrocheurs ponctuels ou pour favoriser les passerelles.
- Action spécifique pour les élèves exclus pour une durée de huit jours maximum.
- Micro-lycée.

Durant l'année scolaire 2010-2011, la MGI a accueilli et offert une solution d'accès à la qualification à 2 410 jeunes dans 37 établissements.

✓ La mise en œuvre des plateformes

Le Système Interministériel d'Echanges d'Informations (SIEI)

Le SIEI, qui croise les fichiers des élèves de l'enseignement général public et privé sous contrat, des formations agricoles, de l'apprentissage et des publics inscrits auprès des Missions Locales, permet le repérage des décrocheurs, c'est-à-dire des élèves qui étaient entrés en formation au début de l'année et que l'on ne retrouve scolarisés ou inscrits dans aucune des structures.

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Sous l'autorité des sous-préfets et avec le concours des Inspecteurs d'Académie, des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont désormais en place en liaison avec les Missions Locales, les Centres d'Information d'Orientation et la MGI. Au cours du mois de juin, les établissements saisis par les plateformes ont répertorié les élèves engagés dans un parcours de qualification. Dès le début du mois de septembre, des entretiens de situation permettent de proposer aux élèves décrocheurs une réinsertion dans un cursus de formation adapté à la spécificité de leur situation individuelle.

Pour plus d'informations :
<http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>



La sécurité dans les établissements et la lutte contre le harcèlement scolaire

✓ Au cours de l'année scolaire 2010-2011, le bilan des activités de l'EMAS (Equipe Mobile Académique de Sécurité) s'établit ainsi que suit :

- Missions de prévention : 460
- Missions de sécurisation : 195
- Missions d'accompagnement : 245

Les deux départements concernés au premier chef par les activités de l'EMAS sont l'Hérault et le Gard. Sur le département du Gard, au niveau des violences déclarées, il apparaît que les atteintes aux personnes ont baissé de 15 % et les atteintes aux biens de 14,7 %.

- **Les actions de formation de l'EMAS** à la gestion de crise ont concerné 178 chefs d'établissement dans 13 BEFI.
- Dans le cadre des instructions rectorales, **l'EMAS suit les préconisations des diagnostics de sécurité et leur réalisation par les collectivités territoriales**

✓ Les activités de l'EMAS pour l'année scolaire 2011-2012 :

- **continuation des missions traditionnelles de sécurisation et d'accompagnement** en fonction des demandes des chefs d'établissement ;
- sur le plan de **la prévention, amélioration du contenu des diagnostics de sécurité** (tous déjà établis) avec une insistance accrue concernant les établissements du programme ECLAIR ;
- poursuite du **suivi des préconisations des diagnostics de sécurité** et de leur **réalisation par les collectivités territoriales** ;
- sur le plan de **la formation à la gestion de crise**, achèvement du travail entrepris sur les établissements scolaires dans les 4 BEFI restants (Bagnols sur Cèze, Lodève-Centre Hérault, Lozère et Prades).

✓ Les activités nouvelles :

Suite aux assises nationales sur le harcèlement à l'école les 2 et 3 mai 2011, **déclinaison sur l'académie du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école**. Deux personnes ressources affectées en supplément à l'EMAS (17 fonctionnaires contre 15 en 2010-2011) se consacreront particulièrement à cette mission, et travailleront en liaison étroite avec les IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire.

D'ores et déjà, en début d'année scolaire, des réunions de travail sur le sujet sont organisées avec les IA-DSDEN.

Parallèlement à cette initiative, commencent à être déclinées ponctuellement des **enquêtes locales de victimation** dans les établissements volontaires.

Mise en place d'une **procédure plus affinée concernant les retours d'information des incidents en milieu scolaire**. Un important travail de formation aux réflexes a été préparé. La procédure sera déclinée en étroite collaboration avec les IA-DSDEN.

Pour plus d'informations : www.ac-montpellier.fr/sections/pedagogie



La réforme des procédures disciplinaires

La circulaire sur « le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement » et les deux décrets relatifs à « la discipline dans les établissements d'enseignement du 2nd degré et les établissements d'Etat relevant du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative », parus au Journal officiel du 26 juin 2011, définissent la réforme des sanctions et procédures disciplinaires, applicables à la rentrée 2011.

✓ Les deux objectifs de la réforme

Réaffirmer le respect des règles avec l'automatisme de l'engagement de la procédure disciplinaire :

- lorsque l'élève est l'auteur de violence verbale à l'égard d'un membre du personnel de l'établissement ;
- lorsque l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un élève ;
- lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique. Dans ce cas, le chef d'établissement saisit le conseil de discipline.

Limiter les exclusions temporaires et définitives pour éviter le risque de déscolarisation avec la création de nouvelles sanctions.

► Responsabiliser les élèves

- La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Elle peut consister en l'exécution d'une tâche, y compris à l'extérieur de l'établissement.
- La charte des règles de civilité au collège sera intégrée au règlement intérieur de l'établissement.

► Limiter les exclusions

- L'exclusion temporaire de la classe de huit jours maximum est ajoutée à l'échelle des sanctions, l'élève restant néanmoins accueilli dans l'établissement.

✓ La commission éducative

- Elle se substitue à la commission de vie scolaire avec un renforcement de son rôle. Le chef d'établissement la préside. Elle examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement, favorise la recherche d'une réponse éducative et assure le suivi de l'application des mesures de prévention.

✓ La mise en place de la réforme au 1^{er} septembre 2011

► Application sans modification du règlement intérieur

- La nouvelle échelle des sanctions, avec la suppression de l'exclusion temporaire de 8 jours, la création de la mesure de responsabilité et de l'exclusion temporaire de la classe ;
- l'automatisme des procédures disciplinaires prévue dans certains cas ;
- le respect de la procédure contradictoire lorsque le chef d'établissement prononce seul une sanction sans saisine du conseil de discipline ;
- les nouvelles modalités de conservation des sanctions.

► Avec modification du règlement intérieur

- Travail d'élaboration de l'ensemble de la communauté éducative sur le règlement intérieur ;
- Instruction par la commission permanente et validation par le conseil d'administration ;
- élaboration de la commission éducative (présidée par le chef d'établissement et composée de personnels et d'au moins un parent d'élève) et validation par le Conseil d'Administration.

Pour plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/cid56670/sanctions-scolaires-reforme-des-procedures-disciplinaires-dans-les-etablissements-scolaires.html>



Le nouvel éducol 2011 pour informer et accompagner les professionnels de l'éducation

À la rentrée 2011, les sites éducol et éducnnet fusionnent pour devenir un « nouvel éducol », destiné à l'information et à l'accompagnement des professionnels de l'éducation.

Ce nouveau site de la DGESCO avec un nouveau graphisme est une entrée unique vers les textes officiels, l'information sur les programmes, vers un ensemble de sites de ressources pédagogiques, par discipline ou par thématique.

✓ Le nouvel éducol a également pour objectif de constituer

► un véritable portail de ressources :

- un accès aux ressources de la Dgesco,
- des sites thématiques et disciplinaires (Rendez-vous des lettres, entrer dans le métier, SVT, Histoire-géographie-ECJS, arts, internet responsable),
- une mutualisation des ressources académiques (l'accompagnement personnalisé).

► un outil de développement des usages du numérique à l'école :

- valoriser et mutualiser les actions mises en œuvre dans les académies, les écoles et les établissements :
 - catalogue de ressources numériques,
 - actions et projets Tice,
 - dossiers documentaires « numérique »,
 - actualité,
 - Veille Education Numérique etc.



La journée nationale du sport scolaire

Le renforcement de la politique de santé et du sport scolaire est l'une des priorités de la rentrée scolaire 2011.

La journée du sport scolaire instituée par la circulaire du 15 août 2011 porte sur le thème « **Les valeurs éducatives du sport scolaire : un atout pour réussir** » et a pour objectif de **mieux faire connaître et promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves et du monde sportif local.**

✓ Une mobilisation de tous les partenaires au plan académique

► Des partenaires associés à l'événement

- l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;
- les ambassadeurs du sport ;
- les fédérations et autres partenaires signataires de conventions (mutualité, Maif, etc) ;
- les collectivités territoriales ;
- les IA-DSDEN et les IA-IPR EPS ;
- l'ensemble des établissements scolaires.

► Des structures de pilotage national et académique pour fédérer l'engagement de tous les acteurs :

- un comité de pilotage national ;
- un comité de pilotage académique qui sera par ailleurs chargé de préparer un prochain forum académique et les futures orientations du plan de développement du sport dans le nouveau projet académique ;
- un groupe de pilotage départemental.

✓ L'organisation de la journée

- Dans l'ensemble des établissements, la seconde moitié de la matinée du 21/09 sera banalisée au profit d'actions bénéficiant à l'ensemble des élèves en continuité avec les activités de l'association sportive se déroulant l'après-midi.
- De nombreux événements sportifs seront organisés avec l'USEP, l'UNSS ou l'UGSEL dans le cadre de conventions locales avec les associations et structures sportives



LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DANS LES INSTANCES DE CONCERTATION

✓ La réforme des élections professionnelles et la modernisation du système de vote

- Les élections de 2011 sont les premières organisées depuis l'entrée en vigueur de la loi de rénovation du dialogue social qui a modernisé, pour toute la fonction publique, le mode d'élection et le fonctionnement des instances de concertation.
- A cette occasion, le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a décidé de moderniser et de faciliter l'expression démocratique de l'ensemble des électeurs.
- L'organisation et le dépouillement des scrutins sont également simplifiés grâce au **vote par internet**.
- **Les élections se tiendront du 13 au 20 octobre 2011**. Tous les personnels de l'Education nationale pourront élire leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur.
- L'académie de Montpellier compte 35 000 électeurs potentiels (dont plus de 5 000 non titulaires, AED et contractualisés).

✓ Un vote simplifié

- A la rentrée scolaire, chaque électeur recevra ses codes d'authentification qui lui permettront d'accéder au portail électeur et au système de vote.
- Les électeurs pourront voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet. S'ils le préfèrent, les 14, 18 et 20 octobre, des kiosques de vote (ordinateurs et imprimantes connectés à internet) seront mis en place au sein des établissements scolaires afin de favoriser la participation à ces scrutins (dans certaines écoles et dans tous les collèges, lycées et services administratifs).
- Une fois enregistré sur le site crypté, l'électeur devient anonyme et peut voter.
- Le vote électronique par internet est sécurisé.

Pour plus d'informations :
<http://www.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/electionspro2011>